



DECEMBRE 2001

L'EXPERT : SA FORMATION, SON STATUT, SA REMUNERATION

Animé par Pierre-Louis TOUTAIN

Edité par la Mission Agrobiosciences, avec le soutien du Sicoval, communauté d'agglomération du sud-est toulousain. La mission Agrobiosciences est financée dans le cadre du contrat de plan Etat-Région par le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

Renseignements: 05 62 88 14 50 (Mission Agrobiosciences)

Retrouvez nos autres publications sur notre site : <http://www.agrobiosciences.org>

Mardi 4 décembre 2001

« L'EXPERT : SA FORMATION, SON STATUT, SA REMUNERATION... »

Animé par Pierre-Louis TOUTAIN

Animateur : Pierre-Louis TOUTAIN, Directeur de l'unité mixte INRA/ENVY pharmacologie et de toxicologie expérimentales.

Grand témoin : Marc SAVEY, Directeur de la santé animale à l'AFSSA, Vice-Président du Comité Interministériel sur les ESST (Comité « Dormont »)

Intervenants :

Jean-Pierre CRAVEDI, Directeur de recherche à l'INRA

Marcel GOLDBERG, responsable du Département Santé Travail de l'Institut de Veille Sanitaire, Directeur de l'Unité 88 de l'Inserm

Ambroise MARTIN, Professeur de nutrition et biochimie à la Faculté de Médecine de Lyon, Directeur de l'évaluation des risques nutritionnels et sanitaires à l'AFSSA

Gérard PASCAL, Directeur scientifique à l'INRA en charge de la nutrition humaine et de la sécurité sanitaire des aliments, Président du comité scientifique directeur de l'Union européenne.

Pierre-Louis TOUTAIN : La règle du jeu est la suivante : nous allons avoir un débat sur l'expertise durant 2 heures. Les personnes du public sont là en tant qu'observateurs mais peuvent intervenir si elles le désirent, sous réserve que ça ne gêne pas la progression du système. D'abord, je propose que chacun se présente. Pour ma part, je dirige une unité mixte INRA/ENVIT de pharmacologie et de toxicologie expérimentales. Je suis également porteur dans la région Midi-Pyrénées des projets de recherche en sécurité sanitaire des animaux.

Ambroise MARTIN : Je suis Professeur de nutrition et biochimie à la Faculté de Médecine de Lyon. J'ai été expert d'anciennes structures comme le Conseil supérieur d'hygiène. Je suis en quelque sorte passé de l'autre côté de la barrière puisque j'assume actuellement la direction de l'évaluation des risques nutritionnels et sanitaires à l'AFSSA, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments, qui s'occupe de faire fonctionner l'ensemble des comités d'experts à l'exception du comité sur la santé animale.

Jean-Pierre CRAVEDI : Je suis Directeur de recherche à l'INRA. Je m'intéresse essentiellement aux risques chimiques dans l'alimentation animale et humaine et je suis également expert d'un comité alimentation animale à l'AFSSA.

Marc SAVEY : Je suis Directeur de la santé animale à l'AFSSA et je fais fonctionner le seul comité d'experts dont Ambroise Martin ne s'occupe pas, dédié également à la santé animale.

Gérard PASCAL : Je suis Directeur scientifique à l'INRA en charge de la nutrition humaine et de la sécurité sanitaire des aliments et Président du comité scientifique directeur de l'Union européenne.

Qu'est-ce qu'un expert ?

Pierre-Louis TOUTAIN : Je vais vous donner les grandes lignes du débat que nous allons mener. Nous allons d'abord discuter de l'expert, autour des grandes questions suivantes : qu'est-ce qu'un expert ? Comment devient-on un expert ? Quelles sont ses missions ? Quelle est la formation de l'expert, son statut ? Est-il un être indépendant ? Financièrement, institutionnellement, par rapport à la science, etc. ? Quelle reconnaissance un expert peut-il attendre de la société ? Quelles sont ses relations avec les médias ?

Deuxième aspect, celui de l'expertise : quelles sont les modalités de l'expertise, individuelle, collective ? Nécessite-t-elle la contradiction ? Doit-elle être transparente ou, au contraire, ne vaut-il pas mieux un certain degré de confidentialité ? Quelle est la qualité de l'expertise, comment l'évaluer ainsi que sa crédibilité ?

Nous allons donc commencer par essayer de définir ce qu'est un expert. M. Martin, j'ai lu vos écrits, vous allez peut-être pouvoir nous éclairer.

Ambroise MARTIN : Je n'utiliserai que des définitions qui commencent à prendre un certain poids, même si elles ne sont pas encore totalement publiques. Quand, dans ma direction, nous avons lancé la démarche qualité en expertise, nous avons engagé dans le même temps à l'AFNOR une réflexion sur un processus visant à normaliser ou à faire des recommandations dans le domaine de la qualité. Et comme souvent dans ces processus, la première étape consiste à poser les définitions. Deux définitions ont donc été posées. La première, concernant l'expertise : c'est un processus qui, à partir de l'analyse de l'ensemble des données accessibles, fournit à un décideur, en réponse à une question, un avis, une recommandation aussi fondés que possibles et accompagnés d'un jugement professionnel. C'est-à-dire qu'on trouve les 2

éléments. D'une part, une synthèse des connaissances à un moment donné, plus un jugement professionnel qui est davantage propre à l'expert. L'expertise est donc ce processus et l'expert la personne reconnue formellement compétente pour réaliser une expertise telle que précédemment définie par un processus d'habilitation.

Pierre-Louis TOUTAIN : Selon l'AFNOR, une expertise est un « ensemble d'activités ayant pour but de fournir un avis à un décideur ». La notion de décision est donc importante. Il y aura de l'action derrière une expertise : « en réponse à une question, un avis ou une recommandation objectivement fondés à partir d'inventaires et d'évaluation des connaissances, etc. » Est-ce que tout le monde est d'accord ?

Jean-Pierre CRAVEDI : J'ai une remarque à faire par rapport à cette notion d'expertise. Je pense qu'il y a différents types d'experts. Ils n'ont pas forcément à répondre aux mêmes questions. La définition que l'on vient d'entendre est la plus large du terme. Malgré tout, un certain nombre d'experts sont chargés de réfléchir en termes de réglementation et, là, pas forcément pour répondre à une question, mais davantage pour essayer d'anticiper sur des problèmes qui pourraient survenir, de manière à proposer un cadre d'évaluation. Je pense qu'il s'agit d'un autre niveau et qu'il faut distinguer les 2.

L'expert : d'abord un scientifique qui est sorti de son laboratoire

Gérard PASCAL : Je vais essayer d'aborder le problème sous un angle complètement différent. J'ai beaucoup aimé les travaux de Philippe Roqueplo sur l'expertise et le métier d'expert. C'est l'approche du sociologue qui regarde le scientifique. Pour moi un expert, c'est d'abord un scientifique qui est sorti de son laboratoire. On peut le définir par la différence qu'il y a dans ce métier avec celui qu'il exerce dans son laboratoire. Les activités de l'expert consistent effectivement à répondre à une question qui lui est posée. Dans le laboratoire, souvent c'est lui qui la pose la question. En expertise, il doit répondre à une question qui lui est posée dans un délai qui lui imposé, en général assez court. Dans le labo, il se donne le temps de répondre et quand il publie un papier scientifique, il conclue souvent par : « Voilà quelques éléments, mais il faut poursuivre la recherche ». Aux pouvoirs publics, il dit : « Pour poursuivre ma recherche, il faut me donner des moyens. Alors, vous aurez la réponse ». Dans l'expertise, la réponse doit arriver à un moment donné avec les éléments de connaissance disponibles à ce moment là. La réponse est donc forcément plus fragile, il faut prendre des risques.

Quant aux définitions données par les instances de normalisation, je m'en méfie comme de la peste car, en général, les personnes de ces instances n'ont jamais pratiqué l'expertise. Leur approche est complètement théorique. Qui va reconnaître qu'un expert est compétent ?

Un intervenant : C'est la notion de processus formel d'habilitation qui peut être très variable.

Pierre-Louis TOUTAIN : Est-il absolument nécessaire d'être scientifique pour être expert ?

Un intervenant : Dans l'expertise scientifique, c'est clair.

Marcel GOLDBERG : Je suis épidémiologiste, je ne travaille pas dans le domaine de l'alimentation, mais dans celui des risques professionnels et environnementaux. J'ai effectivement participé à différentes expertises mais sur ce dernier point, je ne pense pas du tout qu'il soit nécessaire qu'il y ait d'un côté des chercheurs qui cherchent et de l'autre côté des experts qui expertisent. Je suis totalement opposé à l'idée d'experts professionnels.

Ambroise MARTIN : Par rapport à ce qu'a dit Gérard Pascal, je trouve que la marge de manœuvre du chercheur s'est considérablement réduite dans la mesure où, aujourd'hui, pour décrocher des contrats, il est obligé de se plier à un certain nombre de questions que les fournisseurs d'argent imposent. D'autre part, dans des structures comme l'AFSSA, on essaie de traiter à froid des sujets de fond qui permettent éventuellement d'anticiper. La contrainte du temps est donc peut-être moins dominante que dans des sujets d'urgence.

Deuxième remarque : je pense qu'il y a une consanguinité très forte entre la recherche et l'expertise, là je suis d'accord, puisque tout chercheur fait à un moment du travail d'expertise. Quand il décide de se lancer dans un sujet, il répond parfaitement à la définition qui a été donnée, c'est-à-dire qu'à partir d'une analyse de l'état des connaissances, il décide à un moment de chercher dans tel ou tel domaine. Je pense donc qu'un chercheur a l'habitude de faire de l'expertise puisque c'est ce qu'il doit faire au début de sa recherche et, ensuite, qu'il a l'habitude d'être soumis à une expertise car chaque fois qu'il publie ses résultats, ils sont soumis à une expertise qu'on appelle la revue par les pairs dans les publications. Il y a vraiment une consanguinité très forte.

Pierre-Louis TOUTAIN : On est à peu près tous d'accord sur ce qu'est un expert. Il serait intéressant d'expliquer comment aujourd'hui en France ou dans le monde on choisit les experts.

Ambroise MARTIN : A l'AFSSA la procédure a été parfaitement claire. Il y a eu un appel à candidature au niveau national que l'on a diffusé le plus largement possible par une multitude de canaux. Cela a ramené environ 850 candidatures qui ont été évaluées selon une procédure décrite dans un manuel de procédure validé par le Conseil scientifique de l'Agence, tenant compte de la formation initiale, des fonctions occupées, des travaux réalisés, matérialisés notamment par les listes de publications et l'expérience ou non de l'expertise dans des comités nationaux ou internationaux. A partir de là, on les a réparti en trois groupes : un groupe d'experts qui paraissaient confirmés, un autre d'experts qui semblaient davantage débutants ou prometteurs, un troisième de personnes qui ne paraissaient pas assez mûrs. C'est dans les 2 premiers groupes qu'on a été choisis ceux qui ont constitué les comités d'experts.

La nomination des experts européens est longtemps restée mystérieuse

Gérard PASCAL: Il y a eu une mutation importante en 1997 au niveau de l'Union européenne. Auparavant, les modalités de nomination des experts étaient un peu mystérieuses. D'abord, il y en avait un nombre réservé par pays. Les gros pays avaient droit à 2 experts et les petits à 1 au sein d'un comité scientifique. Quant à savoir comment ces experts étaient choisis ou nommés, le mystère était assez épais. Des propositions étaient faites par les gens déjà en place. La Commission demandait à chaque Etat membre de lui établir une liste de gens qu'il estimait compétents. Petit à petit certains Etats se sont mis à établir une liste la plus réduite possible, c'est-à-dire comprenant le nombre d'experts auxquels cet Etat avait droit. Il n'y avait donc plus de choix possible. Tout cela a explosé au moment de la crise de la vache folle, en 1996, car dans le même temps il y avait un mélange entre l'évaluation du risque et la gestion du risque, donc entre l'évaluation scientifique et la gestion et la réglementation. Une procédure a donc été mise en place telle que vient de la décrire Ambroise Martin au niveau des comités européens, avec appel à candidatures, sélection des experts avec des grilles de notation par 3 personnes...

En revanche, dans d'autres instances plus internationales que l'Union européenne, comme la FAO ou l'OMS, des milliers d'experts donnent des avis, non plus à des gouvernements ou à des directions générales de ministères, mais à une structure qui s'appelle le Codex Alimentarius qui ne légifère pas, mais qui prend des positions très importantes dans le cadre des négociations internationales. Le choix des experts dans ces comités reste complètement mystérieux. Certains sont nommés par la FAO et l'OMS. Les critères de leur nomination et de leur choix sont absolument inconnus, d'autant qu'autour de ces experts gravitent des invités, comme des représentants de l'industrie par exemple, et qu'au final parfois les membres finissent par être minoritaires. Au bout du compte, des avis émanent de ces instances d'une manière très mystérieuse. Dans ce genre de réunion, on ne fait des déclarations d'intérêt (1) que depuis 2 ans. Il reste donc beaucoup à faire dans ces instances pour éclaircir les règles de nomination des experts.

Marcel GOLDBERG: Il n'y a aucune procédure de vérification de la qualification des experts dans la Commission où je siège. Il reste donc des pratiques variables même au niveau de l'Union européenne.

Un intervenant : Est-ce que malgré tout il ne persiste une certaine tentation de quotas par pays ?

Quel statut pour l'expert ?

Gérard PASCAL : Il y a 9 comités scientifiques. On peut dire que 6 sont vraiment liés à l'alimentaire et 3 sont un peu marginaux mais touchent quand même à l'alimentaire. Un ajustement est donc fait au niveau de ces 9 comités en termes d'équilibre Nord/Sud, de compétences scientifiques. Il se trouve que dans certains comités il n'y aura pas de Portugais ou de Grecs, mais il y en aura 3 ou 4 dans un autre comité. Globalement, le critère de l'origine géographique n'est pas déterminant dans la composition des comités. Marcel Goldberg a bien évoqué ce qui se passait dans le temps. Je connais d'autres domaines où il se passe la même chose.

Pierre-Louis TOUTAIN : Donc si je comprends bien, il y a 2 types d'experts : ceux qui officient à titre personnel et d'autres qui sont un peu les porte-paroles d'un gouvernement ou d'un organisme, qui sont procureurs ou avocats.

Marc SAVEY : C'est plus compliqué que ça, car il y a des comités scientifiques, mais aussi des comités dits permanents à Bruxelles où, là, ils sont effectivement des représentants officiels des gouvernements. Ils sont en mission, chargés de défendre la position nationale. Alors que les comités auxquels Marcel Goldberg fait référence sont des comités scientifiques.

(1) Une déclaration d'intérêt est un document (qui a vocation à être rendu public) rempli par l'expert indiquant tous les liens, financiers ou non, directs (pour lui-même) ou indirects (pour son laboratoire) qu'il a avec des partenaires économiques. En outre, lorsqu'il est sollicité pour être rapporteur sur un dossier ou qu'il participe à une discussion d'experts sur un dossier, l'expert doit déclarer s'il a un intérêt (au sens précédemment défini) avec le soumissionnaire du dossier : si c'est le cas, il doit le signaler et il ne participe pas à l'évaluation du dossier.

Marcel GOLDBERG : Il y a 2 échelles, 2 niveaux : celui du comité scientifique et celui du comité permanent dans lequel il y a des Etats, des gouvernements, des employeurs et des syndicats. Il y a eu un effort véritable de séparation entre l'évaluation du risque au niveau du comité scientifique et la gestion du risque.

Concernant le choix des experts, on a parlé de la qualification, mais il ne faut pas oublier de prendre en compte la position des personnes. Là aussi, il faut faire la distinction entre les comités permanents, comme ceux que nous évoquons, et les comités ad hoc pour répondre à une question particulière, où les choses peuvent être assez différentes. Il s'agit évidemment de trouver les scientifiques compétents dans les disciplines concernées, sans oublier le problème de la position de ces gens-là. Il s'agit de vérifier qu'ils sont véritablement indépendants par rapport au sujet traité. J'ai participé à une expertise sur l'amiante. Il y a eu des discussions un peu serrées, notamment pour savoir s'il fallait ou pas que des personnes travaillant dans l'industrie concernée participent ou non à l'expertise.

Finalement, il ne valait mieux pas dans ce cas là. Il n'y a donc pas que le problème de la qualification, loin de là, mais aussi celui de la position de l'expert, c'est-à-dire sa situation vis-à-vis du dossier traité. Est-il oui ou non impliqué ?

Pierre-Louis TOUTAIN : Que dire sur la formation et le statut de l'expert ? Est-ce qu'il apprend progressivement l'expertise ?

Incontestablement, un expert apprend sur le tas

Ambroise MARTIN : Pour le moment, incontestablement, il apprend sur le tas, ce qui ne facilite pas toujours les choses. Il est très clair qu'à l'AFSSA les urgences n'ont pas cessé de se bousculer et que nous n'avons pas encore eu le temps de mettre en place une formation facultative. Car, l'expert travaille dans un certain contexte réglementaire, institutionnel... et de savoir quelles sont les instances nationales, internationales, européennes qui s'occupent des questions similaires, quelles articulations existent entre elles, quelles sont les grands principes du droit alimentaire et de la déontologie dans le domaine, quelles sont les grandes lignes de la démarche d'analyse du risque... tout cela faciliterait la vie des experts débutants. Sinon, on apprend sur le tas, mais pas forcément de manière cohérente. D'ailleurs, cela rejoint le problème du statut et de l'évaluation que vous avez évoqué. C'est-à-dire pour que l'activité d'expertise soit reconnue dans le statut ou dans la promotion des chercheurs par les instances qui les paient, il serait important que l'on puisse fournir un certain nombre de critères objectifs permettant d'évaluer la qualité de cette activité. Donc : la procédure de sélection et d'évaluation initiale en est une ; le fait de proposer une formation en est une autre ; il resterait à mettre en place ou à réfléchir à l'évaluation même du travail des experts, mais cela reste un domaine psychologiquement sensible, qui ne peut se faire qu'avec les experts. Tout ce qu'on peut fournir maintenant, c'est une évaluation quantitative sur l'assiduité et le nombre de rapports. Une évaluation davantage qualitative pourrait être utile, tout comme les chercheurs sont évalués par une sorte de quantification de leurs qualités à travers les facteurs d'impact des revues dans lesquelles ils publient.

Un participant : Les experts étant pratiquement tous issus de la même école et travaillant tous sur la même science et avec la même culture, comment les comités d'experts peuvent-ils se laisser interpellés par des sujets qui sont du domaine mais ne font pas partie de la science ? Je suis malheureusement très vieux et à l'époque où j'étais à l'école, on riait de l'agriculture biologique. Aujourd'hui, on rit un peu moins. Comment est-ce qu'on intègre dans les comités d'experts des choses qui sont à la limite de la science, de la culture dominante ?

Quelle formation à l'expertise ?

Pierre-Louis TOUTAIN : Je ne pense pas qu'il y ait un monolithisme total parmi les experts. Des opinions minoritaires arrivent à s'exprimer. Il est possible qu'il y a 30 ou 40 ans,

l'agriculture biologique, par exemple, n'était pas une priorité alors qu'il s'agissait de satisfaire des besoins quantitatifs. On y reviendra peut-être quand on parlera de la pluralité, de la transversalité dans l'expertise.

Je voudrais maintenant qu'on parle de l'indépendance de l'expert, financière, institutionnelle... L'indépendance n'est pas uniquement une question d'argent, mais aussi peut être de rapport aux lobbies, aux pouvoirs politiques, au militantisme de certains. Ils peuvent être avocat ou procureur... Quid de l'indépendance par rapport aux connaissances ? Ce sont de vraies questions qu'il faut se poser, car l'indépendance est garante de la crédibilité.

Un intervenant : Il me semble que nous parlons tous de l'expertise scientifique mais il faut dire qu'il existe d'autres types d'expertise et tenter de positionner l'expertise scientifique par rapport aux autres. Je crois qu'il y a une difficulté à se comprendre à la fois sur les indications et les limites de l'expertise scientifique, sur ce que peuvent apporter d'autres types d'expertise qui montent en puissance, en particulier en France, par rapport à certains excès scientifiques. Je voudrais qu'on revienne là-dessus à un moment ou à un autre et aussi sur le chapitre de la formation.

Gérard PASCAL : Dans le domaine de la toxicologie, aux Etats-Unis et maintenant dans certains pays européens, il existe une formation post-doctorale qui conduit à la reconnaissance du métier de toxicologue. Dans cette formation, les étudiants sont entraînés à l'expertise, notamment dans le domaine de la pharmacie où effectivement ils auront dans leurs activités professionnelles à constituer des demandes d'autorisation de mise sur le marché de médicaments. Ils s'entraînent des dossiers réels qui ont déjà été préparés, montés et défendus par l'industriel. On avait essayé de reprendre cette idée dans le domaine alimentaire pour monter une formation de ce type au niveau européen entre des organismes publics, des universités et des industriels. Finalement, ça n'a pas débouché car on n'a pas réussi à mobiliser les fonds qu'il aurait fallu pour mettre en place cette formation.

Marcel GOLDBERG : Les scientifiques professionnels sont constamment soumis à une certaine forme d'expertise. Comment regarder l'état des connaissances à un moment donné pour y porter un jugement critique ? Je sens mal un besoin de formation spécifique dans ce domaine-là, sur cet aspect, qui est quand même le cœur de l'activité scientifique. En revanche, effectivement, concernant la procédure d'expertise, on ne fait pas de l'expertise de la même manière partout. Il faut que les gens sachent ce qu'on attend précisément d'eux, dans le contexte dans lequel on les met. Notamment, je pense que lorsqu'un expert entre dans un comité, il doit apprendre à devenir irresponsable par rapport aux conséquences éventuelles de ce qu'il va écrire. Quand on est dans une situation d'expertise, véritablement, je crois qu'il ne faut surtout pas imaginer les conséquences économiques ou sociales de ce qu'on va dire. Il faut apprendre à bien séparer l'évaluation et la gestion. Il y a donc une pédagogie de la posture d'expert qui est un peu particulière, mais ce n'est pas le cœur du métier. Je ne sais pas très bien à quoi il faudrait former les gens à part leur montrer dans quel cadre ils travaillent, et éventuellement les autres instances qui réalisent, ailleurs, un travail équivalent.

Marc SAVEY : Il y a certainement de nombreuses situations diverses. Et puis, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, il y a une interaction entre le collectif de l'expertise et chacun des experts. Il y a des exemples assez bien documentés sur le fait qu'on peut rassembler des experts, qui sont chacun en leur domaine des scientifiques extrêmement compétents, où la formation collective pourrait conduire à quelques difficultés. Je pense que dans le futur on en aura un certain nombre d'exemples tout à fait extraordinaires. Il y a donc, quand même, un vrai problème d'ouverture, me semble-t-il, en termes de formation des experts. Ils doivent être

extrêmement pointus tout en ayant une idée très claire de l'ambiance dans laquelle ils évoluent. C'est très difficile à tenir d'un point de vue individuel.

Jean-Pierre CRAVEDI : Je ne suis pas tout à fait d'accord sur le fait que les scientifiques sont préparés à l'expertise de par leur métier. J'ai eu l'occasion d'organiser, il y a un an et demi, une école-chercheur sur l'évaluation du risque. Elle n'était pas véritablement tournée vers le métier d'expert mais elle essayait de montrer à des chercheurs ce qu'étaient les principes de l'évaluation du risque et comment ça fonctionnait. On s'est rendu compte que la plupart des scientifiques découvraient sur quoi était fondée l'évaluation du risque et qu'ils étaient effrayés par le fossé qui existe entre leur métier de chercheur

Un intervenant : Il y a une formation à acquérir, des concepts, un vocabulaire, une culture. Je pense que cela relève vraiment du domaine de la formation. Doit-elle être faite au niveau universitaire ou directement dans les instituts qui ont vocation à fournir des experts ? C'est un autre débat, mais je crois qu'il y a quand même un besoin de formation.

Ambroise MARTIN : J'avais proposé qu'il y ait des initiations dans le cadre des écoles doctorales. On pourrait très bien imaginer qu'elles proposent une ouverture sur le domaine de l'expertise.

Marcel GOLDBERG: L'expertise scientifique ne se limite absolument pas à l'évaluation des risques. Pour moi, l'évaluation des risques est une discipline scientifique en elle-même. Dans certains domaines, il y existe des unités de recherche en évaluation des risques. Faut-il former tous les scientifiques qui participent à un groupe dans lequel on a besoin de microbiologie, de toxicologie, de génétique, d'épidémiologie, etc. ? C'est davantage un problème de processus. L'évaluation des risques est en soi une discipline scientifique, avec ses règles, ses méthodes, ses concepts, ses modèles.

L'expert doit-il être irresponsable ?

Pierre-Louis TOUTAIN : Je pense que tout le monde est d'accord pour dire que d'être un très bon scientifique ne garantit pas qu'on soit un très bon expert. C'est le premier message qui est passé.

Un intervenant : Je suis en complet désaccord quand on dit que finalement un scientifique fait sa bibliographie, etc. et qu'il faut bien qu'il fasse la synthèse des connaissances disponibles. Il y a une spécificité pour l'expert, surtout quand il répond à une question concernant une demande d'autorisation. En général, la stratégie de l'industrie consiste à lui fournir 1 m3 de papier dans lequel au maximum 100 pages, qu'il faut dénicher, font vraiment le cœur du dossier. Mais finalement, compte tenu des masses de publications scientifiques, on est en difficulté. Là où je ne suis pas d'accord, c'est de dire que l'expert doit être irresponsable, la façon dont il l'a dit en tout cas. Je dirais plutôt que le scientifique est toujours irresponsable car finalement, il peut se permettre de dire n'importe quoi dans la mesure où c'est accepté par ses pairs, en termes de conséquences, il est totalement irresponsable. L'expert, je suis d'accord, ne va pas tenir compte des conséquences que cette opinion peut avoir sur le plan économique et commercial mais il doit les connaître et dans ce sens, il n'est pas complètement irresponsable.

Expertise, indépendance et crédibilité

Pierre-Louis TOUTAIN : Je voudrais qu'on aborde maintenant le problème de l'indépendance financière de l'expert, pour commencer.

Ambroise MARTIN : C'est le plus facile. Aujourd'hui, dans beaucoup de comités ou d'institutions où se fait de l'expertise, c'est devenu systématique pour une raison simple. L'industrie fait appel aux mêmes experts que nous, à l'Afssa, c'est-à-dire aux meilleurs. Et comme elle paie, elle a tout intérêt à ce que son argent soit bien placé. Si on choisit les mêmes experts, ce n'est pas par hasard. Cela montre que nous les choisissons bien nous aussi. La plupart des experts travaillent aujourd'hui avec l'industrie, cela a permis d'y diffuser un certain nombre de pratiques plus rigoureuses qu'auparavant, ce qui est positif. Ils ne sont pas indépendants, il faut donc mettre en place des procédures qui permettent d'assurer que le résultat final soit indépendant. C'est toute la problématique de l'expertise collective. Etant donné la diversité des industries dans le domaine agroalimentaire, nos experts peuvent éventuellement avoir des intérêts concurrentiels. La systématisation des déclarations d'intérêt à chaque réunion permet de clarifier les liens de chacun avec les opérateurs économiques. C'est à la limite ce qu'il y a de plus facile. D'autres types de dépendances sont beaucoup plus dures à analyser, notamment la dépendance par rapport au sujet lui-même. Parfois il y a des biais : quand quelqu'un a passé toute sa vie à travailler sur une question et qu'il est a priori le meilleur connaisseur de cette question, il n'est peut-être pas le meilleur expert pour y répondre avec le maximum d'objectivité et d'impartialité.

Pierre-Louis TOUTAIN : Des exemples mériteraient-ils d'être signalés dans ce domaine ?

Gérard PASCAL : Je ne veux pas prendre un exemple, je pense qu'on peut généraliser. Demander aux scientifiques les plus pointus, dans le domaine du risque, de donner un avis sur le niveau de risque relatif sur un sujet qu'ils travaillent depuis 20 ans, c'est se préparer à obtenir pour toute réponse : « C'est vraiment très grave, très important puisque je travaille dessus. Donc ça fait courir un risque majeur à la population. » Je ne vois pas comment en tant que scientifique on puisse dire que le sujet sur lequel on travaille depuis 20 ans est un sujet accessoire en termes de risques pour la santé publique. Ça pose le problème du recul nécessaire.

Ambroise MARTIN : On a eu un exemple très précis avec le dossier "créatine" dont vous avez sans doute entendu parler. Un des reproches fait au travail de l'AFSSA, c'est que le rapporteur n'était pas un spécialiste ancré dans la thématique de la créatine. On pourrait faire le reproche inverse aux détracteurs dont le travail sur la créatine était financé par des producteurs et des vendeurs de créatine.

Un intervenant : La solution est au niveau du collectif. Et puis, des disciplines portent un jugement davantage macroscopique sur les choses. L'ethnologie, par exemple, a souvent comme rôle de relativiser puisque, par définition, elle travaille au niveau des populations. On travaille donc sur des risques différents au même moment.

Pierre-Louis TOUTAIN : Avez-vous souvent rencontré des experts militants ?

Marcel GOLDBERG : Bien sûr, mais là aussi, il faut une pluralité d'opinions. Mais votre question, je pense, n'est pas spécifique aux comités d'experts, elle concerne d'une façon

générale la science... Comment une nouvelle thématique, un objet scientifique émerge ou n'émerge pas dans le milieu scientifique ? C'est aussi un problème d'école, d'opinion....

Un intervenant : Pour moi c'est un problème d'école, pas d'opinion... Des écoles scientifiques très divergentes ont des arguments très forts sur un certain nombre de sujets. Alors, bien sûr, ça complique un peu l'expertise, car derrière ce problème d'école, l'analyse finale des risques peut être extraordinairement divergente.

L'expertise n'utilise pas suffisamment les sciences humaines

Ambroise MARTIN : Lors du choix des experts, on a essayé de veiller à tout cela. On connaît un peu leurs positions. C'est pour ça que nous avons veillé, lorsque plusieurs experts étaient originaires d'un même laboratoire ou de structures extrêmement proches ayant l'habitude de collaborer, à ne pas créer de « noyaux ». On a donc essayé de faire attention en amont mais on ne peut pas exclure que ça existe. Je crois malgré tout que le mode de sélection des experts conduit sinon à un monolithisme, du moins à une sorte de discours uniquement centré sur une forme de rationalité scientifique, excluant de fait d'autres rationalités. On voit bien dans le comité d'experts sur le risque alimentaire, que les sciences de la vie et de la matière sont extrêmement dominantes et que, actuellement, on ne sait pas utiliser les sciences de l'homme, les sciences humaines et sociales alors qu'elles pourraient apporter énormément. Peut-être ne les utilise-t-on pas car elles ont des progrès à faire. Bien plus que les sciences de la vie et de la matière, elles se scindent en écoles, ce qui n'est pas facilitateur.

Pierre-Louis TOUTAIN : Je voudrais qu'on boucle le chapitre sur l'expert en parlant de sa reconnaissance et son évaluation.

Gérard PASCAL : Un dernier mot sur l'indépendance de l'expert puisque ça n'a pas été évoqué : la dépendance par rapport aux pouvoirs administratifs ou politiques. La leçon que j'ai tirée de mon expérience au sein des comités auxquels j'ai participé, est qu'il vaut mieux éviter de choisir quelqu'un qui a une responsabilité importante au niveau administratif, par exemple le responsable des services vétérinaires d'un pays, même si ce scientifique répond à tous les autres critères de compétences et de publications scientifiques, d'expérience de l'expertise, etc. A un moment ou à un autre, ce membre est placé dans une situation très difficile à gérer, car sa responsabilité administrative fait qu'il se sent obligé de défendre une position nationale. Ça ne dure pas très longtemps en général, mais il vaut mieux éviter cette situation qui met les gens dans des positions peu confortables.

Marcel GOLDBERG: En ce moment en France, la création des agences pose une question particulière. Pendant très longtemps, les experts étaient parfois des universitaires ou des chercheurs dont le statut personnel n'était pas associé au fait d'avoir participé ou non à une expertise. C'était même plutôt l'inverse, mais ça n'avait aucune conséquence, ni sur le fait de participer à une expertise, ni sur ce qui allait en sortir, sur leur carrière. Maintenant, on voit dans les agences des personnes qui n'ont pas du tout ce statut là. Elles ont des contrats directs avec les agences, ce sont des contractuels qui signent un contrat dans lequel ils s'engagent à ne rien dire sans l'autorisation formelle de leur Directeur Général. Ça peut vraiment tout changer. On n'a pas encore compris ce problème là.

Ambroise MARTIN : On a beaucoup discuté au tout début de la création de l'AFSSA pour savoir quel titre on donnerait au personnel scientifique permanent, c'est-à-dire à ceux qui ont un contrat avec l'Agence. Il a été retenu qu'en aucun cas, ce ne serait des experts. On a laissé

la notion d'expert aux experts totalement indépendants de l'Agence. Nous avons donc un personnel scientifique permanent qui assure l'appui à l'expertise mais ce n'est pas lui qui fait l'expertise. Par exemple certains travaux sont réalisés par ces agents qui préparent parfois des rapports de synthèse, et ces travaux sont toujours soumis pour validation à la critique des comités d'experts.

Marc SAVEY : C'est un vrai problème qui ne peut aller qu'en s'amplifiant puisque finalement, dans ces agences, il se développera de plus en plus une expertise interne. On imagine mal que des agences, qui ont à évaluer des risques quelquefois supposés considérables, ne puissent se reposer finalement que sur une expertise complètement externe. Par exemple, je m'occupe d'un comité où, pour des raisons historiques, la quasi totalité de l'expertise est liée à une expertise interne. Son indépendance est garantie car les gens ont un statut de chercheur ou d'ingénieur, mais il est clair que c'est un vrai problème pour les agences, pour leur fonctionnement interne.

Marcel GOLDBERG : A l'heure actuelle, dans le contrat type qu'on fait signer aux gens qui participent aux études phytosanitaires, un article dit qu'on n'a absolument pas le droit de dire quoi que ce soit sans l'autorisation formelle préalable du Directeur Général. C'est une situation d'anti-indépendance. Cependant, à ma connaissance, ce type de conflit ne s'est pas encore rencontré dans les faits.

Quelle reconnaissance l'expert peut-il attendre ?

Pierre-Louis TOUTAIN : Je voudrais qu'on termine un peu sur l'expert et la reconnaissance qu'il attend. Après tout, les experts sont tous de grands altruistes, mais peut-être attendent-ils aussi quelque chose de leurs activités. Effectivement, comme on l'a dit tout à l'heure, il y a quelques années, il n'était pas forcément de bon ton de faire de l'expertise pour un bon scientifique. Donc, qu'est-ce qu'un expert est en droit d'attendre comme reconnaissance ? Il y a une reconnaissance financière, puisque l'AFSSA maintenant va payer ses experts, je crois.

Ambroise Martin : Pas d'ambiguïté, il faut savoir qu'un expert à l'AFSSA va être payé pour une journée entière de présence de l'ordre de 600 F.

Pierre-Louis TOUTAIN : Il faut savoir que pour cela, on peut éventuellement se retrouver avec 300 kg de dossiers à lire au préalable. Autant dire, qu'en ramenant la prestation à l'heure, il vaut mieux faire autre chose.

Ambroise Martin : Le rapport est rémunéré en plus 400 F, mais cette rémunération pourra varier de 1 à 5.

Pierre-Louis TOUTAIN : Tout ça pour dire que ce n'est pas la manne financière de l'expertise qui donne de la reconnaissance dans le système. Je pense que ceux qui font cela, peuvent le faire pour d'autres raisons, à la fois pour peut-être le plaisir qu'ils peuvent en tirer mais aussi surtout pour leur carrière professionnelle. Je ne sais pas comment par exemple M. Goldberg vous vivez cette dualité reconnaissance scientifique/reconnaissance d'expert ?

Marcel GOLDBERG : Personnellement, je n'ai pas beaucoup d'opinion là-dessus car jusqu'à présent, j'ai toujours fait des expertises bénévoles. Mon laboratoire a reçu 10 000 F pour 6 mois de boulot intensif. En dehors de cette Commission à Luxembourg (le Scientific Committee for Exposure Occupational Limits, qui a pour mission de recommander à la

Commission des valeurs limites d'exposition à des toxiques dans le milieu de travail), il n'y a pas de comité d'experts permanent auquel j'appartiens personnellement. Dans les groupes d'experts ad hoc auxquels j'ai participé, les chercheurs sollicités sont des spécialistes du dossier ou très proches. Dans mon labo, pratiquement tous les chercheurs ont déjà participé à une expertise, et je crois que je suis le seul à avoir participé à deux expertises. Au fond, les chercheurs sont assez flattés car c'est une certaine forme de reconnaissance d'avoir été sélectionné comme le chercheur vraiment compétent dans ce domaine-là. Quand c'est une fois de temps à autre, au fond ils ne sont pas mécontents. Comme la plupart des chercheurs sont, contrairement à ce que je disais tout à l'heure, assez responsables, ils se rendent compte qu'ils doivent rendre un peu à la collectivité aussi, qu'ils ne sont pas là uniquement pour leur carrière et pour les publications.

Un participant : Est-ce qu'on peut aller un tout petit peu plus loin dans ce domaine ? J'aimerais savoir comment les Instituts prennent en compte cette activité d'expertise entre un scientifique qui a consacré 120 % de son temps à publier dans de très grandes revues et un autre qui aura fait moins de publications. Que va-t-il se passer s'ils souhaitent devenir Directeur de Recherche 1^{ère} classe, par exemple, dans un grand Institut ? Comment ça va se gérer ?

Une participante : Dans les commissions, on parle beaucoup du second chercheur, mais on classera le premier. C'est un peu abrupt. Le fait d'en parler beaucoup n'est pas anodin. La question est vraiment posée. Mais au moment du vote, là où on est sûr de ne pas se tromper sur la qualité scientifique, c'est le conservatisme dans la sécurité du jugement qui prime.

Comment évaluer un expert ?

Pierre-Louis TOUTAIN : Il y a quand même une évolution positive. Est-ce que les agences ne devront pas réfléchir à évaluer leurs experts ?

Ambroise MARTIN : Ce que vous dites transparait totalement dans les chiffres. Parmi les 800 candidatures que nous avons reçues, nous en avons retenues 600. Le fournisseur majoritaire, c'est l'INRA, de par son champ de compétences bien sûr, mais aussi parce que l'INRA a introduit cette reconnaissance dans l'évaluation de ses chercheurs, alors que le CNRS et l'INSERM, organismes qui n'ont pas introduit ce critère, fournissent ensemble trois fois moins d'experts que l'INRA.

Gérard PASCAL : Il faut se battre au niveau des directions des organismes pour évoluer dans le sens de la reconnaissance d'activités d'expertise. A l'INRA, ça fait 15 ans qu'un certain nombre d'entre nous essaient de se battre pour faire reconnaître ces activités d'expert avec la difficulté qu'a évoquée Ambroise, celle de trouver des critères de jugement de la qualité de ces activités. On connaît les critères de jugement pour les activités académiques, on peut les discuter. Mais pour les activités d'expertise, qu'est-ce qui permet de différencier un très bon expert d'un expert plutôt moyen ? Ce n'est pas facile. L'un des critères peut être la capacité d'un rapport à voyager en dehors des frontières de l'hexagone. C'est déjà important : si le rapport sert de document de travail dans une instance internationale, c'est la preuve qu'il avait quelques consistances et quelque valeur. Malgré tout, on est peu armé pour défendre ce type d'activités. Ceci dit, à l'INRA, on a des exemples récents de chercheurs qui ont été promus Directeur de recherche 1^{ère} classe, en partie à cause d'une reconnaissance d'activités d'expertise. Le dossier scientifique est un peu en dessous des dossiers concurrents, mais si on

y ajoute des activités d'expertise exercées à haut niveau, finalement ça en fait un concurrent valeureux qu'on peut retenir.

Pierre-Louis TOUTAIN : Est-ce que l'une des difficultés ne tient pas au fait que l'expertise est collective, alors que l'évaluation est individuelle ? Je pense effectivement qu'il y a un gros problème d'évaluation de l'expert. Je voudrais terminer sur les relations entre l'expert et les médias. Est-ce que les médias ont une influence sur l'expertise ou l'expertise a-t-elle une influence sur les médias ?

En période de crise, les rapports avec les médias sont abominables

Gérard PASCAL : C'est un problème majeur, quand les sujets d'expertise sont chauds. Quand le Comité européen que je préside a eu à se prononcer sur l'avis de l'AFSSA sur la levée de l'embargo sur la viande britannique, il y avait 300 journalistes face à la salle dans laquelle on devait travailler, tous organes confondus, presse écrite, radio, TV, etc. Quand je suis arrivé, personne ne me connaissait. J'ai réussi à passer entre les mailles du filet, mais le soir, il a fallu que je sorte par le garage, dans une voiture, une couverture sur le dos.

La veille de cette réunion, dans les tabloïds britanniques, j'étais accusé d'être un patriote français et, à ce titre, on me refusait toute possibilité de présider cette réunion. Le lendemain de l'émission de l'avis, j'étais accusé dans la presse française d'être un traître à ma patrie en gros, car mon comité avait émis un avis contraire à celui de l'Agence française. Donc une pression très difficile à supporter et des médias qui ne se donnent pas la peine de lire les avis des uns et des autres, qui s'expriment sans savoir quel est le fondement, la base scientifique, la logique qui conduit à émettre tel ou tel avis et qui mettent le doigt, en particulier, sur des avis soi-disant divergents sans insister sur le fait que les questions posées étaient différentes. En période de crise, les rapports avec les médias sont abominables et pour essayer de les améliorer, il faut développer des rapports de confiance avec les journalistes les plus professionnels en dehors des périodes de crise, avoir des occasions d'échange avec eux sur le fond des questions. A ce moment là, en période de crise, on a des rapports qui ne sont plus du tout les mêmes. Car n'oublions pas qu'en période de crise, un journaliste est obligé de réagir extrêmement rapidement. Il n'a pas le temps de fournir une analyse approfondie des questions. Il est lui-même soumis à des pressions considérables, à la fois des pouvoirs politiques et des pouvoirs économiques.

Marc SAVEY : D'abord, je pense que les médias ont une très grande difficulté à communiquer sur le complexe, que ce soit en politique, en diplomatie, etc. Et lorsque ce complexe est en plus dans un contexte d'évaluation, où une certaine part d'arbitraire est liée à l'incertitude, ça devient une mission impossible. Je pense qu'il faudra quand même essayer d'y réfléchir un jour avec les médias, qui savent aussi véhiculer des choses très justes. Deuxième point : l'expérience montre également que les experts sont des hommes et des femmes ordinaires, qui peuvent être aussi conditionnés par les médias. Les plus fortes certitudes scientifiques peuvent donc soumises à très rude épreuve.

Un intervenant : Un exemple, sur les OGM. Quand on interroge Jean-Marie Pelt (**je suppose**), il est extrêmement compétent dans son domaine de spécialité, mais ce n'est pas parce qu'il est scientifique qu'il a un discours de compétence en matière d'OGM. Il raconte n'importe quoi, mais ça ne fait rien, c'est le plus souvent lui qui va s'exprimer sur la sécurité sanitaire des OGM. Ce n'est pas parce qu'on est scientifique qu'on peut s'exprimer avec compétence sur n'importe quel sujet scientifique.

Marcel GOLDBERG : J'ai eu l'occasion de dire à M. Allègre, avant qu'il ne soit ministre, qu'on peut être un grand scientifique et ne rien connaître à l'amiante. Effectivement, les médias en général ne sont pas bien équipés pour faire cette subtile différence.

L'expert doit-il apprendre à communiquer ?

Pierre-Louis TOUTAIN : L'expert doit-il apprendre à communiquer ? Est-ce un problème important pour lui ? Est-ce que ça ne fait pas partie de la formation ?

Ambroise MARTIN : C'est quelque chose qu'on pourrait rajouter, car certaines techniques d'enquête permettent de faire dire à quelqu'un ce que l'on veut et on se fait facilement piéger par ces techniques. Je pense qu'un minimum d'entraînement pourrait ne pas être inutile. Nos experts ont toute liberté de s'exprimer, mais par rapport aux médias, on a un seul souci : qu'ils fassent bien ressortir, avec simplement un peu de déontologie, ce qui relève de leur avis personnel, d'un avis de l'Agence ou d'un avis collectif. C'est la seule règle générale qu'on leur a imposée. Il ne faut pas que n'importe quel expert puisse engager l'AFSSA comme ça...

M. Goldberg : Dans les expertises collectives de l'INSERM, la règle était : aucune communication sur le travail pendant toute la durée de l'expertise. L'Inserm ne donnait pas les noms des personnes siégeant dans le comité tant que le rapport n'était pas rendu public. Bien entendu, on pouvait en fait savoir facilement qui étaient les experts, mais l'idée était de protéger un peu les individus... On devient des personnes publiques et on n'est pas préparé à ça. Je me méfie beaucoup des séminaires de communication où je pense qu'on apprend à mentir. Ce sont des formations au mensonge pas à la communication.

Marc SAVEY : Expliquer la complexité, c'est déjà extrêmement difficile. Alors, en état de crise, où il y a un manque de confiance envers les experts, c'est le dérapage assuré. Il y a des moments où on peut communiquer et des moments où on ne peut pas. C'est vrai qu'il est certainement très important à la fois d'essayer d'élaborer une véritable traduction, intelligible des avis tout en protégeant les gens qui les ont produits. On a tous des exemples.

Un participant : J'ai dirigé une analyse économique de la législation alimentaire. Je pense, mon expérience à la Commission européenne l'a confirmée, qu'une certaine balance se fait automatiquement entre l'expertise des experts dits gouvernementaux et les experts non gouvernementaux. La Commission européenne est obligée, par la réglementation, de consulter des comités de gestion de l'alimentation, qui fonctionnent avec les ministères, et des comités scientifiques composés de scientifiques ayant déjà une expérience confirmée et qui n'ont pas besoin de ce travail pour se faire valoir, et qui n'ont pas d'intérêt économique.

Fin de la cassette inaudible